INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE
18 août 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 18 août 2025 à 18h00, au 349 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de Mme Patricia Lacasse, mairesse.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Serge Ennis	cons. au poste no : 1
Steven Minty	cons. au poste no : 3
Isabelle Jetté	cons. au poste no : 4
Sylvain Paquette	cons. au poste no : 5
Marie-Lise Daigle	cons. au poste no : 6

Assiste également à la réunion, madame Ruth Veilleux, adjointe à la direction générale et greffière adjointe.

Ouverture et mot de bienvenue de la mairesse.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée sous la présidence de madame Patricia Lacasse, mairesse, qui souhaite la bienvenue à tous.

Période de questions sur l'ordre du jour.

Adoption de l'ordre du jour

2025-08-192

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Steven Minty appuyé par madame Marie-Lise Daigle et adopté à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Mot de bienvenue du maire
Période de questions sur l'ordre du jour
Adoption de l'ordre du jour

Correspondance

1. **Administration**
   - **1.1** Procès-verbaux
     - **1.1.1** Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2025
   - **1.2** Avis de motion pour un **r**èglement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 470-25-01 applicable aux bassins versants des lacs
   - **1.3** Dépôt de présentation du 1er projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 470-25-01 applicable aux bassins versants des lacs
   - **1.4** Avis de motion pour un règlement sur les Airbnb
   - **1.5** Avis de motion pour un règlement modifiant le règlement 368-02 pour réduire le rayon des rues en cul-de-sac dans la zone FC-7
   - **1.6** Dépôt et présentation du 1er projet de règlement numéro 368-25-02 modifiant le règlement de lotissement numéro 368-02 pour réduire le rayon des rues en cul-de-sac dans la zone FC-7
   - **1.7** Adoption du règlement d'emprunt pour le financement d'études d'ingénieurs et la réalisation des travaux de construction du barrage du lac Paquette prévoyant l'imposition d'une compensation
   - **1.8** Adoption du 2e projet du PPCMOI – 95 Rivest

2. **Ressources financières**
   - **2.1** Autorisation de déboursés juillet-août 2025
   - **2.2** Dépôt des états financiers 2024
   - **2.3** Dépôt des faits saillants de la mairesse
   - **2.4** Ratification de transfert budgétaire
   - **2.5** Ratification de dépenses – Achat de flèche, back-rack et gyrophare pour un camion de la voirie
   - **2.6** Affectation de sommes en prévision des élections de novembre 2025

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2.7 Ratification de dépenses pour des honoraires supplémentaires des ingénieurs pour la réfection du barrage du lac Gagnon suivant les exigences du MELCCFP
2.8 Ratifications de dépenses – Achat de 2 ordinateurs – Poste de la bibliothèque et Technicienne aux communications et vie communautaire

3. Ressources humaines
3.1 Embauche d'une technicienne aux communications et vie communautaire
3.2 Autorisation d'affichage pour un poste de coordonnateur des travaux publics

4. Réseau routier
4.1 Octroi de contrat pour le sable abrasif 2025-2026
4.2 Ratification de dépenses et octroi de glissière de sécurité – barrage lac Quenouille

5. Sécurité publique
Aucun point

6. Gestion du territoire
6.1 Demande de dérogation mineure DM-2025-02 – Lot 6 162 360 (ch. Mistral)

7. Hygiène du milieu

8. Service à la collectivité
8.1 Dons aux organismes

Période de questions
Levée de l'assemblée

1. Administration

1.1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2025

2025-08-193 Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 15 juillet 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers

1.2 Avis de motion pour un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 470-25-01 applicable aux bassins versants des lacs

2025-08-194 Monsieur Steven Minty constate l'avis de motion du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 470-25-01 applicable aux bassins versants des lacs.

1.3 Dépôt et présentation du 1er projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 470-25-01 applicable aux bassins versants des lacs

2025-08-195 Monsieur Steven Minty constate le dépôt et la présentation du 1er projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 470-25-01 applicable aux bassins versants des lacs.

1.4 Avis de motion pour un règlement sur les Airbnb

2025-08-196

Monsieur Steven Minty constate l'avis de motion avec un effet de gel pour un projet de règlement modifiant l'article 61.1 du Règlement de zonage « location en court séjour ».

Pendant la période d'élaboration du premier projet de règlement, il ne sera pas possible pour la municipalité de :

- Délivrer un permis pour autoriser la location à court terme d'une résidence secondaire ;
- Délivrer un permis pour autoriser la location à court terme d'une résidence principale ;
- Renouveler un permis suivant un changement de propriétaire pour autoriser la location à court terme d'une résidence principale ou secondaire.

1.5 Avis de motion pour un règlement modifiant le règlement 368-02 pour réduire le rayon des rues en cul-de-sac dans la zone FC-7

2025-08-197

Madame Isabelle Jetté constate l'avis de motion pour un règlement modifiant le règlement 368-02 pour réduire le rayon des rues en cul-de-sac dans la zone FC-7.

1.6 Dépôt et présentation du 1er projet de règlement numéro 368-25-02 modifiant le règlement de lotissement numéro 368-02 pour réduire le rayon des rues en cul-de-sac dans la zone FC-7

2025-08-198

Monsieur Steven Minty constate le dépôt et la présentation du 1er projet de règlement numéro 368-25-02 modifiant le règlement 368-02 pour réduire le rayon des rues en cul-de-sac dans la zone FC-7.

Adopté à l'unanimité des conseillers

1.7 Adoption du règlement d'emprunt no 464-25-01 pour le financement d'études d'ingénieurs et la réalisation des travaux de construction du barrage du lac Paquette prévoyant l'imposition d'une compensation

M. Sylvain Paquette se retire des délibérations, car il est en conflit d'intérêts

2025-08-199

CONSIDÉRANT que l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement d'emprunt no 464-25-01 pour le financement d'études d'ingénieurs et la réalisation des travaux de construction du barrage du lac Paquette prévoyant l'imposition d'une compensation ont été dûment donnés lors de la séance du 15 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit compléter les études de conception (hydraulique et géotechnique) nécessaires ainsi qu'entreprendre des travaux de construction du barrage du lac Paquette, selon l'estimation des coûts de la firme parallèle 54;

CONSIDÉRANT que le conseil a autorisé sous la résolution no. 2025-03-081 lors de sa séance du 24 mars 2025 une somme de 6 800 $ plus les taxes applicables pour une étude préliminaire des coûts de réhabilitation, sommes qui sera inclus au présent règlement d'emprunt tel que décrit à l'annexe A des présentes ;

CONSIDÉRANT que le conseil est autorisé à compléter les études de conception nécessaire et de construction du barrage aux termes d'une évaluation des coûts des travaux de conception, projet no MVLA-2501, le tout tel que plus amplement détaillé aux termes d'une offre de service de la firme Parallèle 54 présenté au mois de juin 2025 pour un total estimé de 411 000 $ plus les taxes applicables, plus amplement décrit à l'annexe B des présentes ;

CONSIDÉRANT que le conseil est autorisé à acquérir une portion de terrain pour la réalisation dudit barrage. Les frais reliés à cette acquisition sont décrits à l'annexe C du règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est autorisé à dépenser une somme de 534 000 $ taxes nettes pour les fins du présent règlement, plus amplement décrit à l'annexe C des présentes;

CONSIDÉRANT QU'aux fins d'acquitter les dépenses nettes prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 534 000 $ sur une période de 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe D, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette compensation sera établi en multipliant le nombre d'unités attribué, suivant le tableau ci-après, à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées, relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin identifié à l'annexe D;

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble riverain avec bâtiment	1
Immeuble riverain sans bâtiment	0,7
Immeuble 2^{e} couronne avec bâtiment	0,5
Immeuble 2^{e} couronne sans bâtiment	0,2
Immeuble commercial	2

CONSIDÉRANT le tout tel qu'il appert de l'estimation du tableau de taxation produit en annexe E du règlement;

CONSIDÉRANT QUE s'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense relativement aux dépenses reliées au remplacement du barrage et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante;

CONSIDÉRANT QUE le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement;

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le règlement d'emprunt no 464-25-01 pour le financement d'études d'ingénieurs et la réalisation des travaux de construction du barrage du lac Paquette prévoyant l'imposition d'une compensation

Adopté à l'unanimité des conseillers

1.8 Adoption du 2e projet du PPCMOI – 95 Rivest

2025-08-200

CONSIDÉRANT le 2e dépôt d'une demande de PPCMOI en juillet 2025 pour le 95 chemin Rivest ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est complète et est accompagnée de tous les documents nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de déroger à la grille des usages et normes du règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour la zone RR-9 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre un usage résidentiel de classe 2 (deux logements) ;

CONSIDÉRANT QUE dans ladite zone, il est seulement autorisé un usage de classe 1 (un logement).

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du règlement numéro 462-24-01 sur les PPCMOI ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande.

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le 2e projet du PPCMOI 2025-03 pour le 95 ch. Rivest.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2. Ressources financières

2.1 Autorisation de déboursés juin-juillet 2025

2025-08-201

CONSIDÉRANT la liste des déboursés au 12 août 2025 **:**

Déboursés	274 414,88 $
Salaires du mois de juillet 2025	55 239,05 $
TOTAL :	329 653,93 $

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil approuve la liste des déboursés du 11 juillet 2025 au 12 août 2025 pour un total de 329 653,93 $ incluant les salaires du mois de juillet 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.2 Dépôt des états financiers 2024

2025-08-202 Monsieur Steven Minty constate le dépôt des états financiers 2024 préparé par M. Daniel Tétreault, auditeur et sont présentés par la mairesse.

2.3 Dépôt des faits saillants de la mairesse

2025-08-203 Monsieur Steven Minty constate le dépôt des faits saillants de la mairesse et madame Ruth Veilleux, greffière adjointe, mentionne qu'ils seront publiés sur le site web et la page Facebook de la Municipalité à compter du 19 août 2025.

2.4 Ratification de transfert budgétaire

2025-08-204 CONSIDÉRANT le règlement no 399-21-01 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de deux (2) postes informatiques est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont disponibles au budget ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil ratifie le transfert de :

1 300 $ à partir du poste GL 02-70230-670 vers le poste GL 02-70230-414 pour la bibliothèque;
2 400 $ à partir du poste GL 02-70150-521 vers le poste GL 02-70150-414 pour la technicienne en communication et vie communautaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.5 Ratification des dépenses – Achat de flèche, back-rack et gyrophare pour un camion de la voirie

2025-08-205 CONSIDÉRANT que des matériaux de sécurité sont nécessaires pour la signalisation des travaux pour la voirie ;

CONSIDÉRANT le règlement no 399-21-01 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire ;

CONSIDÉRANT la soumission de Pro-Fit pour l'installation d'une flèche, d'un back-rack et d'un gyrophare sur un camion de la voirie;

CONSIDÉRANT que le montant de la soumission est de 5 609,77 $ plus les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil ratifie la dépense de 5 609,77 $ plus les taxes applicables pour l'achat de matériel de sécurité auprès de Pro-fit ;

ET

QUE les déboursés soient affectés au poste G/L 02 32000525.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.6 Affectation de sommes en prévision des élections de novembre 2025

2025-08-206

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité détient une réserve financière électorale dont le solde est de 7 211 $;

CONSIDÉRANT QUE les élections générales coûtent approximativement 15 000 $;

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque de 7 789 $ pour pouvoir aux dépenses afférentes aux élections ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le transfert de la somme de 7 789 $ provenant du surplus non-affecté pour les élections ;

QUE le conseil autorise la libération des sommes en lien avec les élections pour la somme de 15 000 $.

ET

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière qui est également présidente d'élection à effectuer les dépenses en lien avec les élections générales du 2 novembre 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.7 Ratification des dépenses pour des honoraires supplémentaires des ingénieurs pour la réfection du barrage du lac Gagnon suivant les exigences du MELCCFP

2025-08-207

CONSIDÉRANT QUE le MELCCFP exige d'intégrer une passe à poisson dans le projet de réfection du barrage du lac Gagnon ;

CONSIDÉRANT QU'une visite supplémentaire des ingénieurs et d'un biologiste est nécessaire pour évaluer le tout ;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour cette visite sont de l'ordre de 1 725 $ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT le règlement no 399-21-01 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a autorisé la dépense ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil ratifie la dépense pour des honoraires supplémentaires des ingénieurs pour la somme de 1 725 $ plus les taxes applicables en lien avec la réfection du barrage du lien Gagnon.

ET

QUE ces sommes soient affectées à la taxe de secteur établie pour la réfection dudit barrage.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.8 Ratifications de dépenses – Achat de 2 ordinateurs – Poste de la bibliothèque et Technicienne aux communications et vie communautaire

2025-08-208

CONSIDÉRANT la fin de vie de l'ordinateur du département de la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT l'entrée prochaine en fonction d'une employée au poste de technicienne en communication et vie communautaire ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides pour le poste de la bibliothèque de la Municipalité au montant de 1 124,48 $ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'offre reçu de la MRC des Laurentides pour un poste informatique complet pour la technicienne en communication et vie communautaire, au montant de 2 078,46 $ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont disponibles ;

CONSIDÉRANT le règlement no 399-21-01 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil ratifie les achats pour deux ordinateurs dont les sommes se détaillent comme suit :

- 1 124,48 $ plus les taxes applicables auprès de Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides pour le poste de la bibliothèque;

ET

- 2 078,46 $ plus les taxes applicables auprès de la MRC des Laurentides pour un poste informatique complet pour la technicienne en communication et vie communautaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3. Ressources humaines

3.1 Embauche d'une technicienne aux communications et vie communautaire

2025-08-209

CONSIDÉRANT la création d'un poste de technicien(ne) aux communications et vie communautaire ;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures pour ledit poste a eu lieu;

CONSIDÉRANT la réception de la candidature de madame Gabrielle Sarthou;

CONSIDÉRANT l'entrevue réalisée et les recommandations favorables de la Directrice-générale et greffière-trésorière et de monsieur Steven Minty, conseiller;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil ratifie l'embauche de madame Gabrielle Sarthou à compter du 22 septembre 2025, à titre de technicienne aux communications et vie communautaire;

QUE les conditions d'emploi soient selon la convention collective en vigueur des cols blancs;

ET

QUE madame Gabrielle Sarthou soit à la classe 5, échelon 4 de la grille salariale;

Adopté à l'unanimité des conseillers

3.2 Autorisation d'affichage pour un poste de coordonnateur de travaux publics

2025-08-210

CONSIDÉRANT la réorganisation du service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la Municipalité nécessitent un coordonnateur des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise la Directrice-générale et greffière-trésorière à effectuer l'affichage pour le poste de coordonnateur des travaux publics en conformité avec la politique des cadres.

Adopté à l'unanimité des conseillers

4 Réseau routier

4.1 Octroi de contrat pour le sable abrasif 2025-2026

2025-08-211

CONSIDÉRANT le lancement de l'appel d'offres sur invitation pour le sable abrasif pour 2025-2026 auprès de six (6) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 août 2025 à 11h05 devant témoins;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions suivant pour :

QUANTITÉ T.M.	MATÉRIAUX	PRIX UNITAIRE À LA TONNE MÉTRIQUE	REDEVANCE À LA TONNE	TOTAL À LA TONNE
3 700	Sable abrasif AB-10	15.39	.70	16.09 $/t.m. 59 533 $
400	Pierre concassée 5-10mm	25.89	.70	26.59 $/t.m. 10 636 $
			Total avant tx	70 169 $

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission technique et administrative ;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat se fait conformément à l'appel d'offres et à la soumission reçue ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité de conseillers des conseillers :

QUE la Municipalité octroie le contrat de sable abrasif 2025-2026 à RB Gauthier pour la somme de 70 169 $ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'appel d'offres et à la soumission reçue.

Adopté à l'unanimité des conseillers

4.2 Ratification de dépense et octroi de contrat pour des glissières de sécurité – barrage du Lac Quenouille

2025-08-212

CONSIDÉRANT l'ajout nécessaire de glissières de sécurité pour les usagers du chemin Graham à la hauteur du barrage du lac Quenouille;

CONSIDÉRANT la demande de soumission auprès de deux entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est NPL pour la somme de 1 857,17 $ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer des dépenses via le règlement de suivi et de contrôle budgétaire;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil ratifie la dépense pour l'ajout de glissières de sécurité à l'entreprise NPL pour la somme de 1 857,17 $ plus les taxes applicables;

ET

QUE ces sommes soient prises dans le poste budgétaire 02 32000 521.

Adopté à l'unanimité des conseillers

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

5 Sécurité publique

Aucun point

6 Gestion du territoire

6.1 Demande de dérogation mineure DM-2025-02 – Lot 6 162 360 (ch. Mistral)

M. Sylvain Paquette se retire des délibérations, car il est en conflit d'intérêts

2025-08-213

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée en août 2025 pour le lot no. 6 162 360 afin de déroger au règlement de lotissement 368-02 en permettant un lotissement d'une rue en cul-de-sac sans cercle de virage ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général ;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande une dérogation ;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation comporte un enjeu de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation est majeure par rapport à la règlementation actuelle ;

CONSIDÉRANT QU'avec les informations en sa possession, le comité juge que toutes les options n'ont pas été explorées pour permettre le lotissement d'un cul-de-sac conforme ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur ne propose pas d'autres solutions ou alternative à la problématique actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU n'est pas favorable à une recommandation ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil refuse la demande de dérogation mineure 2025-02 telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7 Hygiène du milieu

Aucun point

8 Service de la collectivité

8.1 Dons aux organismes

2025-08-214

CONSIDÉRANT QUE le conseil a prévu à son budget 2025 des sommes, afin d'aider différents organismes œuvrant au bénéfice des citoyens de la Municipalité ;

Il est proposé par madame Marie-Lise Daigle et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil octroie les sommes suivantes à :

Aide chez soi des sommets	500 $
Prévoyance aux aînés	350 $

QUE le conseil autorise la Directrice générale, greffière et trésorière à procéder à l'émission du paiement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Période de questions

Levée de l'assemblée

2025-08-215 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée ordinaire, il est 19H19.

Je, soussignée Patricia Lacasse, mairesse de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____
Patricia Lacasse
Mairesse

_____
Ruth Veilleux
Greffière adjointe